

Extrait de message adressé à M. Lovey le 13 décembre 2012 au sujet du bulletin intermédiaire du 2^{ème} semestre.

Dossier d'évaluation cycle 2

Vos précisions concernant l'absence de mention d'un bulletin intermédiaire de deuxième semestre dans l'arrêté sur l'évaluation nous étaient connues car pour dire autant de mal de ce texte, il fallait bien que nous l'ayons lu avec attention.

Votre choix de laisser à chaque direction la possibilité de rendre ce document obligatoire ou non nous paraît générateur de nouveaux débats.

L'argument défendant son introduction en parlant d'une trop longue période sans information aux parents ne concerne que quelques élèves. Pour ceux-ci les enseignants devront forcément prendre contact avec les parents. L'allongement de cette période résulte du découpage de l'année scolaire que nous continuons à contester. L'établissement d'un bulletin généralisé engendrera une nouvelle série d'évaluations car il est dangereux de se contenter d'une seule note, surtout si elle vient contredire les résultats enregistrés préalablement.

Nous pensons que notre métier doit privilégier l'enseignement et que nous nous devons de donner aux enfants le temps de progresser. Nous proposons donc que l'on fasse confiance aux enseignants en reconnaissant qu'ils doivent tirer les signaux d'alarme lorsque c'est nécessaire et mettre les parents en face de leurs responsabilités. Au demeurant, le chiffre 2 de l'article 13 du fameux arrêté le prévoit.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons une décision ferme qui ne crée pas de différences d'un centre à l'autre en renonçant à la mise en place de ce deuxième bulletin intermédiaire pour l'ensemble du cycle 2.